

Conseil d'UFR STAPS plénier du 24 avril 2025

Extrait de décisions

Présent.e.s : Julie DEMESLAY (Directrice Adjointe), Sylvie MARTIN, Giovanni DE MARCO, Nicolas SOUCHON, Joël CRETENET, Marine CORDIER, Delphine ROUZIERE, Armelle POREE, Frédéric OLIVARI.

Représenté.e.s (procuration) : Sandrine BOUCHARÉB pour Marine CORDIER, Ophélie MATHIEU pour Marine CORDIER, Thibaut BROUILLET pour Giovanni DE MARCO.

Membres de droit: Isabelle CARTEREAU (Responsable Administrative).

Invité.e.s : Virginie DUBOIS (Responsable Scolarité), Mélanie TERZIAN (Assistante de Direction), Philippe VANWALLEGHEM (co-responsable master MEEF).

Ordre du jour :

- Information diverses
- Vote Calendriers Drogatoires LP IS-DSMS et Master MEEF

Monsieur DRU étant indisponible, c'est la Directrice adjointe, madame Julie DEMESLAY, qui ouvre la séance à 13h40.

1- Information diverses.

-Nomination personnalités extérieures :

Propositions:

- Pour les 4 personnalités extérieures désignées par des institutions ou partenaires :
 - une représentante ou un représentant du département des Hauts-de-Seine : proposition de Mme Delphine DAPOIGNY, Inspectrice pédagogique Régionale EPS.
 - une représentante ou un représentant d'une mairie du département des Hauts-de-Seine : proposition de M.Kenzy GAUTHIEROT (déjà membre du CUFR)
 - une représentante ou un représentant du monde associatif et sportif : proposition de Mme Evelyne CIRIEGI, présidente du Comité Régional Olympique et Sportif Ile de France (CROSIF) (déjà membre du CUFR)
 - une représentante ou un représentant du monde socio-économique en relation avec les Sciences et techniques des activités physiques et sportives : proposition de personnalité en lien avec le milieu carcéral.
- 2 personnalités extérieures désignées à titre personnel par le conseil de l'UFR. Elles sont choisies sur proposition du directeur de l'UFR : proposition de Mme Valérie LAQUAY. Nous avons d'ailleurs demandé à la Direction des Affaires Juridiques de l'Université, s'il était possible de nommer au CUFR une personnalité extérieure qui fait des vacances au sein de l'UFR STAPS.

Volonté de solliciter également une personnalité en lien avec la Recherche (membre d'un Laboratoire d'Ile de France par exemple).

- Offre de formation LMD5 :

La Direction de l'UFR et la VP CFVU sont encore en échange notamment sur la question de l'EC Culture de la donnée. La Direction a fait la demande de récupérer la totalité du contenu de cet EC, compte tenu des textes spécifiques STAPS (minimum 1750 heures et entre 30 et 39 compétences selon les mentions).

L'UFR STAPS a absolument besoin de ces volumes pour du disciplinaire par mention. Un module coloré STAPS ne pourrait pas répondre aux contraintes.

Les groupes de travail pourront alors débiter dès que nous aurons une réponse.

2- Vote Calendriers Dérogatoires LP IS-DSMS et Master MEEF

Argumentaires et fonctionnements des calendriers dérogatoires de la Licence Professionnelle IS-DSMS et du Master MEEF et DU MEEF identiques à l'an passé.

- Masters 1 et 2 MEEF : reproduction du calendrier de l'an passé, compte tenu de l'organisation de l'INSPE et de la date du concours du CAPEPS.

Points de précisions :

Le jury annuel de M1 MEEF pour la session 1 a été volontairement étendu sur une plage importante (4 semaines en juin), pour tenir compte d'un éventuel concours de recrutement du CAPEPS en L3 (donc ouvert aux M1). Les oraux se tiendraient en effet au mois de juin, sur une durée de 15 jours, non déterminée. Les calendriers des rattrapages et les préparations seraient adaptés aux épreuves orales d'admission, lesquelles se dérouleraient pendant le mois de mai / début juin.

Le jury annuel de M1 MEEF pour la session 2 est prévu sur une période plus importante début juillet, en raison des ajustements possibles et nécessaires précédemment évoqués.

Le jury annuel de M2 MEEF pour la session 1 est anticipé de sorte de pouvoir organiser les épreuves de rattrapage avant le début des épreuves d'admission du concours du CAPEPS, concours CAFEP EPS qui commencent début juin. Comme en M1, ce calendrier est volontairement étendu sur 4 semaines pour donner de la souplesse à l'organisation des épreuves. En effet, en cas de concours en L3, les M2 MEEF seraient en mesure de participer aux épreuves d'admission du concours L3 2026 et du concours M2 2026, qui se dérouleraient au mois de juin 2026.

Le jury annuel de M2 MEEF pour la session 2 est prévu sur une période plus importante début juillet, en raison des ajustements possibles et nécessaires précédemment évoqués.

DU EPS : le calendrier est identique à celui du Master 2 MEEF, à la différence qu'il n'y a qu'une seule session de jury en juillet.

- Licence Professionnelle IS-DSMS : reproduction du calendrier de l'an passé. La modification tient essentiellement au fait qu'il faut donner plus de temps au stage qui constitue la pièce maîtresse de la formation.

Vote à main levée des calendriers dérogatoires du Master 1 et 2 MEEF, du DU MEEF et de la Licence Professionnelle IS-DSMS:

12 voix POUR

0 Abstention

0 Contre

Fin du CUFR à 14h00.